



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 118-19 C

Objet : RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation de la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Anne Routin

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 118-19 C

objet **RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation de la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Motte-Servolex.

L'exposé de la procédure, le bilan de l'enquête publique qui s'est tenue du lundi 1^{er} avril 2019 au vendredi 3 mai 2019 inclus, et les modifications apportées suite à cette enquête publique sont présentés en annexe 1.

Les objectifs de la modification n° 6 du PLU de La Motte-Servolex soumis à approbation

Le PLU de La Motte-Servolex a été approuvé par le Conseil municipal 31 janvier 2005. Depuis, il a fait l'objet de différentes procédures, dont la dernière est la modification simplifiée n° 6 approuvée par le Conseil communautaire du 3 mai 2018.

Le présent projet de modification n° 6 a pour objectif d'adapter le PLU pour permettre la réalisation de l'opération de la ZAC de l'éco-hameau des Granges. Il s'agit d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU dédiée, et de créer une orientation d'aménagement et de programmation spécifique à ce site.

La présente modification a donc pour objet de modifier le règlement écrit, graphique, et créer une orientation d'aménagement et de programmation supplémentaire.

Le projet de modification n° 6 du PLU de La Motte-Servolex soumis à approbation

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} avril 2019 au 3 mai 2019 inclus.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 5 juin 2019. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble du projet de modification n° 6 du PLU, assorti d'une réserve, et d'une recommandation.

L'avis des personnes publiques associées, l'enquête publique, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur justifient des modifications à apporter au projet de modification n° 6, et notamment la levée de la réserve, comme exposées dans la notice annexée à la présente délibération (annexe 1).

Le projet de modification n° 6 du PLU de La Motte-Servolex a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas. Sa décision n°2019-ARA-DUPP-01296 en date du 25 mars 2019 indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le projet de modification n° 6 du PLU soumis à approbation est annexé à la présente délibération (annexe 2).

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant que la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,

Vu le chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement relatif aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Motte-Servolex du 31 janvier 2005 approuvant le Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex, et ayant fait l'objet de plusieurs procédures depuis,

Vu l'arrêté n° 2018-068A du 12 novembre 2018 engageant la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex,

Vu la décision du président du Tribunal administratif de Grenoble n° E19000033/38 en date du 15 février 2019 désignant M. Gérard Boiteux, technicien supérieur des travaux publics de l'État, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté n° 2019-018A du 11 mars 2019 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} avril 2019 au 3 mai 2019 inclus,

Vu le rapport et les conclusions de M. Gérard Boiteux, commissaire enquêteur, en date du 5 juin 2019 donnant un avis favorable au projet de modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex, assorti d'une réserve et d'une recommandation,

Vu la décision n° 2019-ARA-DUPP-01296 en date du 25 mars 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,

Vu le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le projet de modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex soumis à approbation,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex, telle qu'elle est annexée à la présente délibération (annexe 2), modifiée suite à l'enquête publique dont le bilan est présenté dans l'annexe 1,

Article 2 : **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie La Motte-Servolex et à Grand Chambéry durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

Article 3 : **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Grand Chambéry et en mairie de La Motte-Servolex, aux jours et heures d'ouverture au public.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 118-19 C

Objet de l'acte : RS - Commune de La Motte-Servolet - Approbation de la modification n° 6 du Plan local d'urbanisme

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : annexe, dossier

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22221H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22221H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019